



MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

La Mairie
Jean-Luc LONGOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 à 19h00 COMPTE RENDU



Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille quatorze le **23 avril** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cannet des Maures, dûment convoqué le 16 avril 2014, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS					
A. DEL PIA	MT. MONTANOLA	R. SPINOSA	C. MORETTI	P. MARTOS	V. VESCOVI
Ph. GAUBERT	S. BLAYAC				
CONSEILLERS PRESENTS					
M. THIREAU	A. SAUTRON	G. DEBOVE	A. HERIN	O. GAILHARD	R. BAILE
D. CAPPÀ	R. MORETTI	D. BERTRAND	D. MENARD	C. MARIOTTINI	JP. GROSSO
C. BOTRINI	S. VAR	C. DUDON			
ABSENTS EXCUSES	A. MONTALESCOT pouvoir à C. DUDON / L. MAILLARD pouvoir à A. DEL PIA				
ABSENTS	A. FABRE				

Mme Stéphanie VAR a été élue secrétaire de séance, assistée de Mesdames Odile GAILHARD et Claudie MARIOTTINI.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de ce 23 avril 2014 à 19h10.

M. le Maire informe l'assemblée que, par courrier du 02 avril, reçu en mairie le 04 avril, M. Alain Brun a démissionné de son poste de conseiller municipal ; dans les communes de 3500 habitants et plus, le candidat suivant de la liste est appelé à remplacer le conseiller municipal démissionnaire dont le siège est vacant ; dans la situation présente, Mme Claudine GANNE-DUDON a accepté de rejoindre l'assemblée délibérante. M. le Maire lui souhaite la bienvenue.

M. le Maire demande aux élus présents s'ils ont bien reçu la convocation, l'ordre du jour, la note de synthèse et les annexes. L'assemblée acquiesce.
Il leur demande également leur approbation pour ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur la *Désignation du représentant de la commune dans les instances de la Société Publique Locale « Ingénierie départementale 83 »*. Pas d'objection. Ce projet sera présenté en 2.15

M. le Maire fait remarquer l'absence de la presse ; il remercie M. E. Garcia, responsable du Pôle Finances et Développement économique pour sa présence, ce soir, auprès de Mme C. Moretti, adjoint aux Finances.

Avant de traiter l'ordre du jour assez conséquent de ce conseil, M. le Maire informe l'assemblée qu'il s'est rendu ce jour avec Mme N. Fleury en Préfecture pour plaider le dossier du Balançan auprès du CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques). M. le Maire ajoute que cette instance n'est, en fait, qu'une parodie de démocratie : en effet, l'exploitant plaide sa cause, soutenue par l'Etat, en première phase (hors la présence du 1^{er} magistrat de la commune d'accueil), qui n'est reçu qu'en second temps. Le secrétaire général de la Préfecture a rappelé au maire qu'il n'avait pas le droit de poser des questions au cours de cette réunion et qu'aucune question ne pouvait lui être posée non plus... : l'Etat et l'exploitant y répondraient si besoin devant la justice. Quoi qu'il en soit, M. le Maire

les a interpellés sur leur lourde responsabilité concernant le nouveau dossier déposé pour accueillir pendant 6 années supplémentaires les boues du Var, alors que des pollutions sont avérées et que le PIG imposé en 2008 par le préfet pour autoriser l'exploitation a été annulé en appel. Ils n'ont plus de support juridique, donc ils passent en force. On occulte le risque sanitaire : le maire a fait valoir que ce monstre fuit et qu'on veut le faire grossir davantage.

Les considérations politiques prévalent, les accointances entre l'Etat et l'exploitant font florès. M. le Maire conclut en affirmant que la commune du Cannet des Maures restera arc-boutée en espérant que la justice tranchera de façon clairvoyante.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du 28 mars 2014.

Pour	25
Contre	
Abstention	

Détail des voix :

MM. JL. LONGOUR, R. SPINOSA, R. MORETTI, P. MARTOS, P. GAUBERT, G. DEBOVE, A. HERIN, R. BAILE, D. CAPPA, D. BERTRAND, JP. GROSSO (1 voix chacun de par leur présence à la séance du conseil municipal du 28 mars)

A. DEL PIA (2 voix de par sa présence à la séance du conseil municipal du 28 mars 2014 + pouvoir de L. MAILLARD, présente à la séance du 28 mars 2014)

Mmes MT. MONTANOLA, C. MORETTI, V. VESCOVI, S. BLAYAC, M. THIREAU, A. SAUTRON, O. GAILHARD, D. MENARD, C. MARIOTTINI, C. BOTRINI, S. VAR

(1 voix chacune de par leur présence à la séance du conseil municipal du 28 mars)

Mme GANNE-DUDON (1 voix par pouvoir d'A. MONTALESCOT présente à la séance du 28 mars 2014)

__ORDRE DU JOUR__

1. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1. Adoption du compte de gestion 2013 – Budget principal

Mme C. Moretti expose le projet de délibération.

Le compte de gestion est visé et certifié conforme par le receveur municipal pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

L'assemblée délibérante peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

Pour	24
Contre	
Abstention	02

1.2. Adoption du compte de gestion 2013 – Budget annexe de l'eau potable

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

Pour	24
Contre	
Abstention	02

1.3. Adoption du compte de gestion 2013 – Budget annexe de l'assainissement

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote.

Pour	24
Contre	
Abstention	02

1.4. Adoption du compte de gestion 2013 – Lotissement du Portaret

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote.

Pour	24
Contre	
Abstention	02

1.5. Compte Administratif 2013 – Budget principal

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Budget principal

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	5 181 058.68 €
Recettes de l'exercice	5 906 522.53 €
Solde d'exécution	+ 725 463.85 €

L'exécution du budget 2013 dégage donc un excédent de fonctionnement de + 725 463.85 €.

INVESTISSEMENT

Déficit d'investissement 2012	- 99 921.88 €
Dépenses de l'exercice	2 187 979.18 €
Recettes de l'exercice	2 461 002.42 €
Solde d'exécution	+ 173 101.36 €

L'exécution du budget 2013 dégage un excédent d'investissement 2013 de + 173 101.36 €.

L'exécution du budget 2013, toutes sections confondues, s'établit à + 898 565.21 €.

En tenant compte des restes à réaliser en section d'investissement, soit 1 255 538.54 € en dépenses, et 612 981.00 € en recettes, on obtient un déficit d'investissement de - 469 456.18 €.

L'exécution du budget 2013, toutes sections confondues, pris en compte les restes à réaliser, dégage donc un excédent cumulé de : + 256 007.67 €.

Mme C. Moretti donne le détail (pages 8 et 9 du livret).

Il est demandé s'il y a des questions.

Puisqu'il n'y a pas de question, ni d'observation, M. le Maire ayant confié, avec l'accord des membres du conseil, la présidence du conseil municipal à M. André Del Pia, 1^{er} adjoint, quitte la salle avant qu'il ne soit procédé au vote.

Il est procédé au vote.

Pour	23
Contre	

Abstention	02
------------	----

Retour de M. le Maire dans la salle du conseil.

1.6. Compte Administratif 2013 – Budget annexe de l'eau potable
Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	658 267.10 €
Excédent reporté 2012	61 257.68 €
Recettes de l'exercice	713 990.82 €
Solde d'exécution	+ 116 981.40 €

L'exécution du budget 2013 dégage donc un excédent de fonctionnement de + 116 981.40 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	196 759.05 €
Excédent reporté 2012	+ 93 830.92 €
Recettes de l'exercice	116 268.45 €
Solde d'exécution	+ 13 340.32 €

L'exécution du budget 2013 dégage un excédent d'investissement de + 13 340.32 €.

L'excédent du budget 2013, toutes sections confondues, ressort à + 130 321.72 €

En tenant compte des restes à réaliser en section d'investissement, soit 43 200 € en dépenses, et 0 € en recettes, on obtient un déficit d'investissement de - 29 859.68 €.

L'exécution du budget 2013, toutes sections confondues, reports intégrés, dégage donc un excédent cumulé de + 87 121.72 €.

Mme C. Moretti donne le détail (pages 6 et 7 bleues du livret).

Il est demandé s'il y a des questions.

Puisqu'il n'y a pas de question, ni d'observation, M. le Maire ayant confié, avec l'accord des membres du conseil, la présidence du conseil municipal à M. André Del Pia, 1^{er} adjoint, quitte la salle avant qu'il ne soit procédé au vote.

Il est procédé au vote.

Pour	23
Contre	
Abstention	02

Retour de M. le Maire dans la salle du conseil.

1.7. Compte Administratif 2013 – Budget annexe de l'assainissement
Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	452 940.35 €
Excédent reporté 2012	123 563.72 €
Recettes de l'exercice	474 224.71 €
Solde d'exécution	+ 144 848.08 €

L'exécution du budget 2013 dégage donc un excédent de fonctionnement de + 144 848.08 €.

INVESTISSEMENT

Déficit reporté 2012	- 23 456.25 €
Dépenses de l'exercice	895 637.31 €
Recettes de l'exercice	877 956.08 €
Solde d'exécution	- 41 137.48 €

L'exécution du budget 2013 dégage un déficit d'investissement de - 41 137.48 €.

L'excédent du budget 2013, toutes sections confondues, ressort à + 103 710.60 €

En tenant compte des restes à réaliser en section d'investissement, soit 97 231.75 € en dépenses, et 165 614 € en recettes, on obtient un excédent d'investissement de + 27 244.77 €.

L'exécution du budget 2013, toutes sections confondues, reports intégrés, dégage donc un excédent cumulé de + 172 092.85 €.

Mme C. Moretti donne le détail (pages 6 et 7 roses du livret).

Il est demandé s'il y a des questions.

Puisqu'il n'y a pas de question, ni d'observation, M. le Maire ayant confié, avec l'accord des membres du conseil, la présidence du conseil municipal à M. André Del Pia, 1^{er} adjoint, quitte la salle avant qu'il ne soit procédé au vote.

Il est procédé au vote.

Pour	23
Contre	
Abstention	02

Retour de M. le Maire dans la salle du conseil.

1.8. Compte Administratif 2013 – Budget annexe lotissement du Portaret

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1 806 258.93 €
Excédent reporté 2012	+ 71 757,00 €
Recettes de l'exercice	1 850 702.72 €
Solde d'exécution	+ 116 200.79 €

L'exécution du budget 2013 dégage donc un excédent de fonctionnement de + 116 200.79 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	2 090 252.53 €
Excédent reporté 2012	+ 32 467.06 €
Recettes de l'exercice	1 321 931.48 €
Solde d'exécution	- 735 853.99 €

L'exécution du budget 2013 dégage un déficit d'investissement de – 735 853.99 €.

L'exécution du budget 2013, toutes sections confondues, fait ressortir un déficit de – 619 653.20 €.

Le budget annexe du Portaret a fait l'objet d'un certain nombre d'écritures comptables d'ordre en 2013 qui ont augmenté le total des réalisations. Mais il faut retenir qu'il y a eu en 2013, 474 230.70 € de travaux d'aménagements de terrains, portant le stock de terrains à vendre à 1 796 162.43 € au 31/12/2013.

Mme C. Moretti donne le détail (pages 7 et 8 vertes du livret).

Il est demandé s'il y a des questions.

Puisqu'il n'y a pas de question, ni d'observation, M. le Maire ayant confié, avec l'accord des membres du conseil, la présidence du conseil municipal à M. André Del Pia, 1^{er} adjoint, quitte la salle avant qu'il ne soit procédé au vote.

Il est procédé au vote.

Pour	23
Contre	
Abstention	02

Retour de M. le Maire dans la salle du conseil.

1.9. Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – Budget principal

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Le résultat 2013 doit faire l'objet d'une affectation au budget 2014 par le conseil municipal soit en section de fonctionnement, soit en investissement.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 du budget principal, soit + 725 463.85 €, à la section d'investissement au budget primitif 2014 au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé).

M. le Maire demande s'il y a des questions. Puisqu'il n'y a pas de question, ni d'observation, il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

1.10. Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – Budget annexe de l'eau potable

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 du budget annexe de l'eau potable au budget primitif 2014, soit + 116 981.40 €, pour 50 000,00 € en fonctionnement au compte 002, pour 66 981,40 € en investissement au compte 1068.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Puisqu'il n'y a pas de question, ni d'observation, il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

1.11. Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – Budget annexe de l'assainissement

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 du budget annexe de l'assainissement au budget primitif 2014, soit + 144 848.08 € en fonctionnement au compte 002.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Puisqu'il n'y a pas de question, ni d'observation, il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

1.12. Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – Budget annexe du Lotissement du Portaret

Mme C. Moretti présente le projet de délibération

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 du budget annexe du Lotissement du Portaret au budget primitif 2014, soit + 116 200.79 € en fonctionnement au compte 002.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Puisqu'il n'y a pas de question, ni d'observation, il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

1.13. Vote des taux d'imposition communaux 2014

Mme C. Moretti présente le projet de délibération

Le conseil municipal est appelé à voter chaque année les taux des impositions directes : taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises.

Il est proposé de maintenir les taux des impôts directs locaux 2014 au niveau de 2013, soit :

- 16.97 % : taxe d'habitation
- 15.64 % : taxe sur le foncier bâti
- 82.10 % : taxe sur le foncier non bâti
- 25.62 % : cotisation foncière des entreprises

M. le Maire ajoute que cette décision a été prise bien que l'exercice à venir s'annonce difficile : en effet, les dotations de l'Etat vont baisser, les dépenses contraintes vont augmenter (réforme des rythmes scolaires). La précarité augmentant, on consent à ne pas augmenter les taux d'imposition, mais les efforts de chacun devront être perçus comme une participation à l'effort de guerre.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

1.14. Budget primitif 2014 – Budget principal

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Mme C. Moretti rappelle qu'il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) ou avant le 30 avril de l'année de renouvellement des conseils municipaux et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Budget principal

Dépenses d'investissement :	Restes à réaliser :	1 255 538.54 €
	Propositions nouvelles 2014 :	2 993 167.33 €
	Total :	4 248 705.87 €
Recettes d'investissement :	Excédent d'investissement 2013	173 101.36 €
	Restes à réaliser	612 981.00 €
	Propositions nouvelles 2014 :	3 462 623.51 €
	Total :	4 248 705.87 €
Dépenses de fonctionnement :	Propositions nouvelles 2014	5 662 543.76 €
Recettes de fonctionnement :	Propositions nouvelles 2013	5 662 543.76 €
Total budget :		9 911 249.63 €

Mme C. Moretti donne le détail (pages 6 et 7 blanches du livret « budget primitif »).

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Il est procédé au vote.

Pour	24
Contre	
Abstention	02

1.15. Budget primitif 2014 – Budget eau potable

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Les chiffres s'entendent hors taxes.

Dépenses d'investissement :	Restes à réaliser :	43 200.00 €
	Propositions nouvelles 2014 :	381 702.56 €
	Total :	424 902.56 €
Recettes d'investissement :	Excédent d'investissement 2013 :	13 340.32 €
	Restes à réaliser	0.00 €
	Propositions nouvelles 2014 :	411 562.24 €
	Total :	424 902.56 €
Dépenses de fonctionnement :	Propositions nouvelles 2014	710 702.56 €
Recettes de fonctionnement :	Excédent de fonctionnement reporté 2013	50 000.00 €
	Propositions nouvelles 2014	660 702.56 €
	Total :	710 702.56 €
Total budget :		1 135 605.12 €

Mme C. Moretti donne le détail (pages 5 et 6 bleues du livret « budget primitif »).

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Il est procédé au vote.

Pour	24
Contre	
Abstention	02

1.16. Budget primitif 2014 – Budget assainissement

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Dépenses d'investissement :	Déficit d'investissement 2013	41 137.48 €
	Restes à réaliser :	97 231.75 €
	Propositions nouvelles 2014 :	461 707.97 €
	Total :	600 077.20 €
Recettes d'investissement :	Restes à réaliser	165 614.00 €
	Propositions nouvelles 2014 :	434 463.20 €
	Total :	600 077.20 €
Dépenses de fonctionnement :	Propositions nouvelles 2014	586 656.05 €
Recettes de fonctionnement :	Excédent fonctionnement reporté 2013	144 848.08 €
	Propositions nouvelles 2014	441 807.97 €
	Total :	586 656.05 €
Total du budget :		1 186 733.25 €

Mme C. Moretti donne le détail (pages 5 et 6 roses du livret « budget primitif »).

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.
Il est procédé au vote.

Pour	24
Contre	
Abstention	02

1.17. Budget primitif 2014 – Lotissement du Portaret

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Dépenses d'investissement :	Déficit d'investissement 2013	735 853.99 €
	Propositions nouvelles 2014 :	4 081 876.80 €
	Total :	4 817 730.79 €
Recettes d'investissement :	Propositions nouvelles 2014 :	4 817 730.79 €
	Total :	4 817 730.79 €
Dépenses de fonctionnement :	Propositions nouvelles 2014	3 889 730.79 €
Recettes de fonctionnement :	Excédent reporté 2013	116 200.79 €
	Propositions nouvelles 2014	3 773 530.00 €
	Total :	3 889 730.79 €
Total du budget :		8 707 461.58 €

Mme C. Moretti donne le détail (pages 4 et 5 vertes du livret « budget primitif »).

Elle ajoute que le niveau élevé du total des dépenses et des recettes s'explique en grande partie par les écritures d'ordre relatives aux stocks de terrains. Il faut retenir que le budget 2014 intègre la vente des lots 2 à 15 pour un montant estimatif de 1 843 530 € H.T. De plus, il est inscrit 309 000 € pour le paiement de l'annuité de la dette. Il est prévu également 1 000 000 € d'emprunts nouveaux en dépenses et recettes à réaliser au besoin en fonction des ventes de terrains. Enfin, pour équilibrer le budget, il est prévu en dépenses d'investissement 883 876.80 € de travaux de voirie.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.
Il est procédé au vote.

Pour	24
Contre	
Abstention	02

20h15 – Le conseil est suspendu le temps pour les élus de signer les documents liés au budget.

M. le Maire remercie et félicite M. E. Garcia et Mme C. Moretti pour la qualité de cette présentation du budget ; c'est l'occasion de se rendre compte de la complexité du domaine et de la rigueur exigée. Les comptes sont publics et sont comparés avec ceux de la perception.

M. E. Garcia quitte la séance.

21h15 – Reprise de la séance

1.18. Indemnité de conseil au Receveur municipal

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Le receveur municipal du Luc, Mme Laurence Chaix, fournit à la commune des prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il est proposé au titre de ces prestations d'allouer à Mme Chaix une indemnité de conseil.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2. POLE ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Délégations données au Maire

Le projet de délibération est présenté par M. M. Arancibia.

Le conseil municipal a la capacité de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. La loi liste 24 matières qui peuvent être déléguées, elles sont ici personnalisées pour la commune.

M. le Maire ajoute que cette disposition vise à fluidifier la gestion de la commune, mais que les décisions seront communiquées au conseil municipal ; le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2.2. Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux avec délégation

Le projet de délibération est présenté par M. M. Arancibia.

Il est proposé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif

- des fonctions du maire : 55% de l'indice 1015 ;
- des fonctions des adjoints et des conseillers municipaux :

- 1^{er} adjoint : 22% de l'indice 1015
- autres adjoints : 20% de l'indice 1015
- conseillers municipaux avec délégation 7% de l'indice 1015

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2.3. Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres et d'Adjudication

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

A la suite des élections municipales du 23 mars 2014, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Pour une commune de 3 500 habitants et plus, la commission comprend le maire, ou son représentant, qui préside la CAO et 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection de membres de la CAO est votée au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public. (Article L2121-21 du CGCT).

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à un vote à main levée. Pas d'opposition.

M. le Maire présente la liste du groupe majoritaire. Il demande à Mme Dudon si le groupe minoritaire souhaite présenter une liste. Réponse négative.

Il est procédé au vote.

Sont élus à l'unanimité les **membres titulaires** suivants : M. André DEL PIA / M. Alain HERIN / M. Robert BAILE / Mme Christine MORETTI / M. Pierre MARTOS.

Sont élus à l'unanimité les **membres suppléants** suivants : M. Denis BERTRAND / Mme Dominique MENARD / M. Denis CAPPÀ / M. Gérard DEBOVE / Mme Valérie VESCOVI

2.4. Désignation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection des représentants du Conseil municipal

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

L'assemblée communale a été intégralement renouvelée le vendredi 28 mars 2014, il lui appartient de procéder à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), qui est présidé par le maire et comprend en nombre égal, au maximum 16 membres (8 élus + 8 représentants d'associations caritatives).

Le groupe majoritaire et le groupe minoritaire présentent leur liste.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Groupe majoritaire	24	7	1	0
Groupe minoritaire	02	0	1	1

Sont déclarés élus au conseil d'administration :

	Liste du groupe majoritaire	Liste du groupe minoritaire
Titulaires désignés	Mme Sylvie BLAYAC Mme Claudie MARIOTTINI M. Richard MORETTI M. Robert BAILE Mme Alma SAUTRON Mme Mireille THIREAU Mme Claudine BOTRINI	Mme Claudine DUDON
Suivants de liste	Mme Christine MORETTI	Mme Alexandra MONTALESCOT

M. le Maire précise que la première réunion du conseil d'administration du CCAS se tiendra le 30 avril prochain.

2.5. Désignation des délégués au SIVU du TACO

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

Le "Taco" assure la desserte interurbaine entre le Luc et Le Cannet des Maures depuis 2007. Il est géré par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU). Les délégués

intercommunaux sont les représentants des communes au sein des syndicats intercommunaux. La durée du mandat d'un délégué est de 6 ans, il est lié à celui du conseil municipal qui l'a désigné. Il convient donc de procéder à l'élection de nouveaux délégués.

M. le Maire présente la liste du groupe majoritaire. Il demande à Mme Dudon si le groupe minoritaire souhaite présenter une liste. Réponse négative.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

- M. R. SPINOSA, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué.
- Mme V. VESCOVI, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée déléguée.
- Mme S. BLAYAC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué suppléant.
- M. JP. GROSSO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

2.6. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Electricité (SIE)

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

Le SIE a pour objet la gestion des réseaux de distribution d'énergie électrique. Le syndicat est administré par un comité composé de délégués des communes. Chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

M. le Maire présente la liste du groupe majoritaire. Il demande à Mme Dudon si le groupe minoritaire souhaite présenter une liste. Réponse négative.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

- M. A. DEL PIA, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué.
- M. D. CAPPÀ, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué.
- M. D. BERTRAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.
- M. A. HERIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

2.7. Désignation des délégués de la commune au SYMIELECVAR

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

La gestion du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var (SYMIELECVAR) est assurée par un collège d'élus issus des communes adhérentes chargées de définir les orientations. Il est proposé de désigner le délégué titulaire et son suppléant.

M. le Maire présente la liste du groupe majoritaire. Il demande à Mme Dudon si le groupe minoritaire souhaite présenter une liste. Réponse négative.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

- M. A. DEL PIA, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué.
- M. D. CAPPÀ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

2.8. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction des Eaux (SIAE) de la source d'Entraigues

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

L'activité du syndicat est la production et adduction d'eau potable des communes adhérentes. Le Comité syndical est composé de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune, soit 18 membres.

M. le Maire présente la liste du groupe majoritaire. Il demande à Mme Dudon si le groupe minoritaire souhaite présenter une liste. Réponse négative.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

- M. JL. LONGOUR, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué.
- M. A. DEL PIA, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué
- M. D. CAPPÀ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.
- M. D. BERTRAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué

2.9. Désignation du délégué à la CUMA Forestière du Centre Var

M. M. Arancibia présente le projet de délibération

La Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) forestière du Centre Var a été créée en 1982. Son but est de participer à la protection de la forêt Varoise par la réalisation d'un projet collectif, le Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF) du centre Var qui émane lui aussi autant des volontés privées que publiques. Dans cet esprit, le

conseil d'administration est composé alternativement de membres issus de la forêt privée ou des collectivités locales. A la suite du renouvellement du Conseil municipal, il est demandé au conseil municipal de procéder à la désignation d'un représentant, précisant que celui-ci peut être un élu mais également un administré remplissant les conditions pour être électeur. Il est proposé la candidature de M. André Massa, représentant auprès dudit organisme lors de la précédente mandature.

M. le Maire ajoute que M. André Massa est un passionné qui souhaite poursuivre sa mission ; il s'est toujours beaucoup dévoué pour son village.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Ni questions, ni commentaires.

Il est procédé au vote.

- M. André MASSA est élu délégué à l'unanimité

2.10. Désignation du représentant du Conseil municipal au Comité de suivi et de surveillance de l'ISDND

M. M. Arancibia présente le projet de délibération

Cette commission de suivi est composée de 5 collèges :

- Les représentants des administrations et de l'Etat (4 voix)
- Les représentants des collectivités territoriales [2 par commune (un titulaire et un suppléant)], le Cannet des Maures, le Luc, les Mayons, et Gonfaron] pour (4 voix)
- Les représentants de l'exploitant (4 voix)
- Les représentants des riverains ou des associations de protection de l'environnement (4 voix)
- Les représentants des salariés de l'exploitation (4 voix)

M. le Maire ajoute que cette commission de suivi est une pantalonnade : l'Etat et l'exploitant marchant de concert pour assurer le maintien de l'exploitation sans prendre en compte les éléments judiciaires et environnementaux avancés par la commune. Les échanges demeurent peu fructueux et les interrogations de la commune restent sans réponse.

Il est proposé de désigner en qualité de membre titulaire : M. Jean-Luc LONGOUR et en qualité de suppléant M. Pierre MARTOS aux fins de représentation de la commune du Cannet des Maures.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Ni questions, ni commentaires.

Il est procédé au vote.

- M. Jean-Luc LONGOUR est élu membre titulaire à l'unanimité

- M. Pierre MARTOS est élu membre suppléant à l'unanimité

2.11. Désignation des représentants auprès de l'Association des Communes Forestières du Var

M. M. Arancibia présente le projet de délibération

L'Association des Communes Forestières regroupe la quasi-totalité des communes du Var. L'actualisation en date du 24 mars 2014 de la circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales du 21 février 2008 définissant le mode de représentation des collectivités à des organismes extérieurs, requiert la désignation des représentants de la Commune du Cannet des Maures, adhérente de cette association. Il est proposé de désigner en qualité de membre titulaire : M. Philippe GAUBERT et en qualité de suppléant Madame Liliane MAILLARD aux fins de représentation de la commune du Cannet des Maures.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Ni questions, ni commentaires.

Il est procédé au vote.

- M. Philippe GAUBERT est élu membre titulaire à l'unanimité

- Mme Liliane MAILLARD est élue membre suppléant à l'unanimité

2.12. Adhésion et désignation des délégués au Groupement d'Achat du SIVAAD

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

Le groupement de commandes des collectivités territoriales du Var permet la coordination et le regroupement des acquisitions d'acheteurs distincts afin de réaliser des économies tout en

mutualisant les procédures de passation des marchés. Le SIVAAD assure le rôle de coordonnateur du groupement.

Ce groupement, créé dès 1976 autour de la commune de Saint-Mandrier, rassemble plus de 50 communes et établissements publics varois. Le groupement arrivant à son terme, il est nécessaire de :

- le reconstituer pour la durée du mandat électoral, afin de poursuivre les objectifs de rationalisation et d'optimisation de l'achat public qui lui ont été confiés, et d'adopter la convention proposée ;
- de désigner au sein de notre propre CAO un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siègeront à la CAO du groupement de commandes.

M. Arancibia précise que le groupe minoritaire ne peut avoir de délégué au sein du groupement d'achat car ses membres doivent faire partie de la Commission d'Appel d'Offres.

Il est proposé d'habiliter M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent ; de désigner M. A. HERIN membre de la CAO de la commune, en qualité de membre titulaire de la CAO du groupement ; de désigner Mme V. VESCOVI Membre de la CAO de la commune, en qualité de membre suppléant de la CAO du groupement de commandes.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2.13. Désignation des délégués auprès du Syndicat Mixte du Massif des Maures

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

Le syndicat mixte du Massif des Maures a été créé par arrêté préfectoral n°06/2014 en date du 18 février 2014. La création de ce syndicat mixte est une étape incontournable pour assurer une réelle gouvernance pour le Massif des Maures. Il représente le socle juridique adapté, au regard de ses compétences pour :

- mettre en œuvre la Charte Forestière de Territoire du Massif des Maures
- animer les périmètres de biodiversité - Natura 2000 (pour le compte des 2 EPCI).

Compte tenu du renouvellement de l'équipe municipale, il convient aujourd'hui de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à un vote à main levée. Pas d'opposition.

M. le Maire présente la liste du groupe majoritaire. Il demande à Mme Dudon si le groupe minoritaire souhaite présenter une liste. Réponse négative.

Il est procédé au vote.

– M. J.L. LONGOUR, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué

– M. Ph. GAUBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant

2.14. Désignation du correspondant « Défense » local

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

À l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé. Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien « armée-nation » et promouvoir l'esprit de défense.

Ce correspondant est nécessairement un élu du Conseil Municipal.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner M. Denis BERTRAND en qualité de correspondant défense de la commune du Cannet des Maures.

M. le Maire ajoute que M. Denis BERTRAND est un digne représentant des anciens de l'ALAT.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2.15. Désignation du représentant de la commune dans les instances de la Société Publique Locle « Ingénierie départementale 83 »

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

Le 27 avril 2011, les conseillers généraux du Var ont adopté à l'unanimité la création d'une société publique locale, baptisée « Ingénierie Départementale 83 ». Cette démarche novatrice visant à répondre aux besoins exprimés par les communes et les EPCI en matière de conseil et d'assistance administrative, technique et opérationnelle a été accueillie très favorablement par le conseil municipal du Cannet des Maures. En effet, le 6 juillet 2011, la commune adoptait à l'unanimité le principe d'adhésion à la SPL.

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, il est proposé de désigner M. Jean-Luc LONGOUR en qualité de représentant de la commune au sein des instances de la société publique locale « Ingénierie départementale 83 »

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

3. POLE URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Acquisition de la parcelle cadastrée section G n° 3560, sise quartier de Vienne, 93 impasse Bachas

M. P. Martos présente le projet de délibération et rappelle que chaque année, un bilan sur les acquisitions et cessions foncières de la commune doit être présenté au conseil municipal.

Ces actions s'inscrivent dans la politique de gestion patrimoniale et de sécurisation des voies et réseaux de la commune.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'actes indispensables qui vont donner à la commune la capacité d'intervenir sur ces espaces (ex. trottoir des Bélugues).

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations.

Mme C. Dudon s'interroge sur l'utilité d'acheter des terrains à Escota. M. Martos répond qu'il s'agit de fonciers autour des autoroutes, bien placés pour la commune : pour exemple, la parcelle du rond-point de l'échangeur autoroutier qui pourrait accueillir le site intercommunal du tourisme. Ces terrains représentent également des réserves foncières qui peuvent être utiles dans le cadre des mesures compensatoires. De citer également, le Chemin des Costettes, le long de l'autoroute, cette acquisition a permis de mettre en place une réglementation (décharge interdite).

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

3.2. Acquisition de la parcelle cadastrée section G n° 1046, sise rue Jean Aicard

M. P. Martos présente le projet de délibération.

Il s'agit d'une régularisation foncière de voirie et de l'achat à l'euro symbolique de cette parcelle espace privé, entretenue depuis longtemps par la commune.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autres questions.
Sous réserve de cette modification, il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

3.3. Acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 722, sise au lieu-dit Miolan

M. P. Martos présente le projet de délibération.

Il s'agit également d'une régularisation foncière de voirie concernant l'accès à la carrière et à la déchetterie sur la route du Thoronet ; cette parcelle est cédée par à l'euro symbolique par le GFA de Colbert.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

3.4. Annulation titre de recette

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

La société COLORMOD s'étant mise en conformité avec le règlement local de publicité, il est proposé d'annuler le titre de recette 316 du 26/10/2012 pour un montant total de 32 000 €.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

4. POLE SPORTS & ASSOCIATIONS

4.1. Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le multi-accueil Les Cannetons

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

Le montant de la subvention allouée étant supérieur à 23 000 €, il est obligatoire de passer une convention. Le montant proposé pour 2014 est de 70 000 €, sachant que les locaux sont mis à disposition par la commune.

Le multi accueil fonctionne depuis mars 2010 ; effectif moyen de 17 enfants par jour.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

4.2. Autorisation de signature d'une convention de partenariat d'objectifs et de financement avec le Comité d'Animation

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

Il est proposé d'allouer une subvention de 46 350 € au Comité d'Animation du Cagnet des Maures. Dans le cadre de ses actions, il permet d'animer le territoire et d'offrir aux Cannétois tout un panel d'activités et d'animations. Dès lors, elle relève d'un intérêt communal certain.

Ce crédit est prévu au budget.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les termes de la convention et d'autoriser M. le Maire à signer la convention *ad hoc*.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Pas de question, ni d'observation.

Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

4.3. Subventions de fonctionnement 2014

M. M. Arancibia présente le projet de délibération.

M. le Maire indique que, risquant de faire peser le risque de conflit d'intérêt, les conseillers municipaux en exercice qui siègent au sein des organes décisionnels des associations locales concernées par ce projet de délibération ne prendront ni part à la délibération, ni part au vote [9 élus, dont 1 par pouvoir].

Quittent la salle Mmes Sautron, Botrini, Gailhard, Thireau, Ménard et MM. Hérin, Baile, Debove.
M. le Maire indique à Mme Dudon qu'elle ne pourra pas voter pour Mme A. Montalescot, cette dernière étant engagée auprès du PRCM.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2014 aux associations figurant ci-dessous.

Dénomination associations	Montants
Club de la Gaité	720 €
Confrérie de la cerise précoce	450 €
Ethique Environnement	450 €
Les randonneurs cannetois	450 €
Tennis club des Maures	135 €
PRCM	25 000 €
Les Restos du Cœur	4 000 €
Intégrale bouliste	900 €
TOTAL	32 105 €

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Pas de question, ni d'observation.
Il est procédé au vote.

Pour	17
Contre	
Abstention	

AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par son président à 21h50

M. le Maire remercie l'assemblée et le public.